Informations de base

2011/2875(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur Bahreïn **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Bahreïn	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/10/2011	Décision du Parlement	T7-0475/2011	Résumé
27/10/2011	Résultat du vote au parlement		
27/10/2011	Débat en plénière		
27/10/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2011/2875(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0541/2011	25/10/2011	
Proposition de résolution		B7-0556/2011	25/10/2011	
Proposition de résolution		B7-0558/2011	25/10/2011	
Proposition de résolution		B7-0559/2011	25/10/2011	
Proposition de résolution		B7-0560/2011	25/10/2011	
Proposition de résolution		B7-0562/2011	25/10/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0475/2011	27/10/2011	Résumé

Résolution sur Bahreïn

2011/2875(RSP) - 27/10/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le Bahreïn.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, ECR, Verts/ALE et GUE/NGL.

Rappelant que, depuis février 2011, les autorités bahreïniennes ont violemment réprimé plusieurs manifestations pacifiques en faveur de la démocratie, la résolution **condamne les répressions dont font l'objet les citoyens de Bahreïn** qui ont abouti à des dizaines de morts et de blessés. Le Parlement demande la libération inconditionnelle de tous les manifestants pacifiques, militants politiques, défenseurs des droits de l'homme, médecins et membres du personnel paramédical, blogueurs et journalistes. Il appelle en outre les forces de sécurité de Bahreïn à cesser toute violence, répression et incarcération de manifestants pacifiques et prie les autorités d'agir en stricte conformité avec leur législation et leurs obligations internationales.

Réaffirmant que les manifestants ont exprimé leurs aspirations légitimes à la démocratie, le Parlement demande aux autorités bahreïniennes d'entamer sans délai ni préalables supplémentaires **un dialogue avec l'opposition** afin de procéder aux réformes nécessaires, de favoriser la réconciliation nationale et de rétablir le consensus social dans le pays. De plus, exprimant sa préoccupation face à la présence de troupes étrangères sous la bannière du Conseil de coopération du Golfe à Bahreïn, il demande leur **retrait immédiat**.

La résolution **condamne le recours à des tribunaux militaires spéciaux pour juger des civils**. Elle rappelle à cet égard qu'au moins 20 médecins et membres du personnel paramédical qui avaient été condamnés à des peines comprises entre cinq et 15 années d'emprisonnement pour des activités prétendument antigouvernementales alors qu'ils remplissaient leurs obligations professionnelles ont vu leurs condamnations reconfirmées par un tribunal militaire le 29 septembre 2011. Les députés se félicitent de la décision de rejuger les médecins et infirmières par des juridictions civiles, mais estiment que toutes les charges qui pèsent contre eux devraient être abandonnées et invitent les juridictions civiles à ordonner leur libération inconditionnelle et immédiate.

Le Parlement prend acte de la décision du roi Hamad de constituer une **commission indépendante** chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité au cours de la répression gouvernementale des manifestations pacifiques en faveur de réformes. Il demande que la commission agisse en totale impartialité et en pleine transparence et prie le gouvernement bahreïnien de ne pas s'ingérer dans ses travaux et de veiller à ce que les auteurs de crimes et tous les responsables des violentes répressions soient traduits en justice et fassent l'objet d'un procès dans les formes.

Les députés se félicitent enfin de la mise en place d'un **ministère des droits de l'homme et du développement social** à Bahreïn et demande que ce ministère agisse dans le respect des normes et des obligations internationales en matière de droits de l'homme.